

ainé Guichard héritera de ses biens, sa femme Catherine de la Bussière est exécutrice, et les autres exécuteurs sont Gaufray de Saligni, doyen de Mâcon, messire Guichard de Salornay, chevalier, Pierre de Corrobert, Simon de Corjonnas, Hugues Carra, et Jean de Marchamp, dit Baillaillard (2).

Cette noble famille existe encore à Bussière, où elle possède de grands biens. Ses armes sont : *d'hermine au chef de gueules* (de La Carelle). Elle possédait la seigneurie d'Arginy dès le xiv^e siècle.

Nous retrouvons plus tard, en 1422, un des Verneys habitant Villefranche, qui choisit sa sépulture au tombeau de ses pères dans l'église des Frères Prêcheurs. Messire Guichard de Verneys, seigneur d'Arginy, dans son testament, ordonne que sur son corps on allume treize torches en cire, qu'on y mette un drap blanc et une croix blanche, que tous les prêtres présents aient un franc, que tout pauvre qu'on trouvera ait quatre blancs... Son père s'appelait Guichard, et par les dons qu'il fait aux églises de Neyle, de Charentay, de Saint-Georges-de-Reyneins, de Liergues, de Saint-Lager, de Belleville, nous voyons qu'il était possessionné richement en tous ces lieux. Sa mère était Catherine de la Bussière ; son neveu Thomas des Verneys, fils de Hugues, damoiseau, auquel il donna sa maison forte de Liergues. Son héritier universel est son frère Hugonin et Guichard, fils de celui-ci, à condition qu'il ira aux écoles pour apprendre à lire et à écrire (chose rare en ce temps). Fait au château d'Arginy, 14 juin 1422 (3).

(2) *Mazures*, t. I, p. 665.

(3) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 668.